

Le 24 novembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en circulation du nouveau billet de 20 € le 25 novembre 2015



La Banque de France commencera le 25 novembre la mise en circulation du nouveau billet de 20 € de la série « Europe » sur l'ensemble du territoire français. La distribution auprès du grand public s'effectuera par l'intermédiaire des distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation interviendra simultanément dans l'ensemble des 19 pays de la zone euro.

L'émission du nouveau billet de 20 € constitue un enjeu important pour la France. La Banque de France a joué un rôle essentiel dans la fabrication du nouveau billet et occupe la place de 1^{er} imprimeur européen de billets en euro : 1,9 milliard de billets de 20 € ont été fabriqués et livrés soit 44 % du besoin de l'Eurosystème.

Plus de la moitié des billets retirés dans les distributeurs en France sont des billets de 20 € et cette coupure est la plus utilisée pour les paiements. De ce fait, il était important que tous les équipements délivrant et acceptant des billets soient prêts pour le lancement de la nouvelle coupure le 25 novembre.

Depuis le début de l'année, la Banque de France a mené de multiples actions de sensibilisation à destination des professionnels sur le nouveau billet de 20 €. Elle a formé des milliers de professionnels à l'authentification du nouveau billet, elle a mené des enquêtes auprès des différents acteurs et réuni régulièrement les fabricants de distributeurs et d'accepteurs de billets, les banques, les transporteurs de fonds et les représentants du commerce pour veiller à ce que les équipements soient bien adaptés au nouveau billet de 20 € à la date de lancement, le 25 novembre. Les professionnels ont eu 9 mois pour tester et déployer ces adaptations, à l'aide de billets prêtés par la Banque de France.

Une innovation technologique

La « fenêtre portrait », intégrée dans l'hologramme du nouveau billet de 20 €, constitue une innovation technologique dans le domaine de la fabrication des billets. Après le 5 € mis en circulation en 2013, puis le 10 € en 2014, le billet de 20 €, troisième billet de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro. Les billets sont rendus encore plus sûrs grâce au perfectionnement des signes de sécurité intégrés qui garantissent une meilleure protection contre la contrefaçon. Ces signes de sécurité sont aisément vérifiables avec la méthode consistant à «toucher, regarder, incliner» le billet.

L'Eurosystème a choisi de placer un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque, dans le filigrane et l'hologramme de la nouvelle série de billets en euros. Un élément visible instantanément est le nombre émeraude, dont la couleur varie du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut lorsque le billet est incliné. Par ailleurs, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures gauche et droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, d'identifier sans difficultés le billet.

Ces nouveaux billets représentent une avancée. Ils sont donc faciles à distinguer de leurs prédécesseurs tout en conservant le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série. Les nouveaux billets coexisteront tout d'abord avec ceux de la première série. Ces derniers seront ensuite retirés peu à peu de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal à titre définitif, à une date qui sera communiquée bien à l'avance.

Les billets de la première série conserveront néanmoins leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés aux guichets de la Banque de France et dans les banques centrales nationales de l'Eurosystème.

Les chiffres clés

- Au total, **4,3 milliards** de billets 20 € ont été fabriqués pour l'ensemble de l'Eurosystème par 4 papetiers et 7 imprimeurs.
- Sur ce total, **1,9 milliard** de billets de 20 € ont été fabriqués et livrés par la France, soit 44% du besoin Eurosystème.
- **52 %** des billets retirés en France aux distributeurs sont des billets de 20 €.
- **Plus de 90%** des équipements authentifiant des billets en France ont été adaptés pour reconnaître le nouveau billet de 20 € à la date de lancement.
- La Banque de France a formé, en 2015, **26000 professionnels** à l'authentification du nouveau billet de 20 €.
- **Un million de brochures d'information** sur le nouveau billet de 20€ ont été mises à disposition du public et des professionnels, dont 300 000 adressées directement aux PME, artisans et commerçants.